

Décision portant recevabilité des listes de candidatures et proclamation des résultats pour l'élection des représentants des personnels au sein des bureaux des composantes du collège Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-2 et suivants, L719-1, L719-2 et D719-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu les statuts du collège Sciences de l'Homme ;

Vu les statuts de l'unité de formation de Sciences de l'éducation et de la formation ;

Vu les statuts de l'unité de formation des Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) ;

Vu les statuts de l'unité de formation de Sociologie ;

Vu les statuts du Département Langues et Cultures ;

Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein des bureaux des composantes du collège Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux du 19 mai 2026 ;

Considérant les candidatures déposées ;

**Le président de l'université de Bordeaux
DECIDE**

Article 1. Recevabilité des candidatures

Dans le cadre des élections du 23 juin 2026 organisées en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein des bureaux des composantes du collège Sciences de l'Homme de l'université de Bordeaux, sont déclarées recevables les candidatures ci-après :

Article 1.1. Unité de formation STAPS

♦ **Collège des enseignants et des enseignants-chercheurs et assimilés : (Nombre de sièges : 11)**

Liste « Faire collectif, Partager une ambition, Porter les transitions »			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	M.	BONNET	Christophe
2	Mme	RIBEIRO	Ana
3	M.	ESCALIE	Guillaume
4	Mme	ZLATNIK-SORGE	Karine
5	M.	DANDINE	Francis
6	Mme	HONTA	Marina
7	M.	FALAIX	Ludovic
8	Mme	PELLIZZON	Noémie
9	M.	GAULTIER	Julien
10	Mme	GARDIEN	Stéphanie
11	M.	BOUNY	Pierre

♦ **Collège BIATSS : (Nombre de siège : 2)**

Liste « BIATSSTAPS »			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	M.	LE MERRER	Ronan
2	Mme	CIGARROA	Alicia

Article 1.2. Unité de formation Sciences de l'éducation et de la formation

♦ **Collège des enseignants et des enseignants-chercheurs et assimilés : (Nombre de sièges : 5)**

Liste « Eduquer et former demain »			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	Mme	JUTAND	Marthe-Aline
2	M.	SIVILOTTI	Lucas
3	Mme	CHOPIN	Marie-Pierre
4	M.	BORDIEC	Sylvain
5	Mme	PINSOLLE	Julie

♦ **Collège BIATSS : (Nombre de siège : 1)**

Liste « BIATSS SEF »			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	Mme	GERVAIS	Aude

Article 1.3. Unité de formation de Sociologie

♦ **Collège des enseignants et des enseignants-chercheurs et assimilés : (Nombre de sièges : 4)**

Liste « ENSEMBLE »			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	M.	HERVOUET	Ronan
2	Mme	SCHIFF	Claire
3	M.	ROUMEAS	Rémi
4	Mme	VILLECHAISE	Agnès

♦ Collège BIATSS : (Nombre de siège : 1)

Liste « ENSEMBLE »			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	Mme	GOËTZ	Karen

Article 1.4. Département Langues et Cultures

♦ Collège des enseignants-chercheurs et assimilés : (Nombre de sièges : 3)

Liste « Enseignants-Chercheurs »			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	Mme	LARRAZET	Christine
2	Mme	HESLING	Isabelle
3	Mme	BIRCH BECAAS	Susan

L'alternance de genre n'a pas été respectée dans la mesure où le collège électoral ne comporte que des femmes.

♦ Collège des autres enseignants : (Nombre de siège : 3)

Liste « ESAS »			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	Mme	DAMONGEOT	Anne-Laure
2	M.	MARQUES	Pierre
3	Mme	KNIGHT	Isabelle

♦ Collège des autres enseignants non titulaires : (Nombre de siège : 1)

Liste « Contractuel »			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	M.	CUNNINGS	Scott

♦ Collège BIATSS : (Nombre de siège : 1)

Liste « BIATSS »			
Ordre	Civilité	NOM	Prénom
1	Mme	MAKNI	Sandess

Article 2. Application des modalités particulières

Conformément à l'article 10 des statuts de l'unité de formation Sciences de l'éducation et de la formation, lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, ces personnes sont désignées d'office.

Conformément à l'article 10 des statuts de l'unité de formation de sociologie, lorsque le nombre de candidats déclarés recevables est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir, ces candidats sont déclarés élus par le président de l'université.

Conformément à l'article 12 des statuts de l'unité de formation des Sciences et techniques des activités physiques et sportives lorsque le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, ces personnes sont désignées d'office.

Conformément à l'article 10 des statuts du Département Langues et Cultures, lorsque le nombre de candidats déclarés recevables est inférieur ou égal au nombre de sièges à pourvoir, ces candidats sont déclarés élus par le président de l'université.

Par conséquent, les candidats qui se sont présentés dans le cadre des élections des membres des bureaux de l'unité de formation de Sciences de l'éducation et de la formation, de l'unité de formation des Sciences et techniques des activités physiques et sportives, de l'unité de formation de Sociologie et du Département Langues et Cultures sont déclarés élus d'office en application des modalités particulières.

Article 3. Mandat

Le mandat des élus prend effet à compter du 11 juin 2026 pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 10 juin 2029.

Ils siègeront valablement jusqu'à la désignation de leurs successeurs.

Article 4. Exécution

La direction générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 11 juin 2026
Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux

Par délégation
Julien Ropiquet
Directeur des affaires juridiques

